



Institut Universitaire
de Technologie
Aix*Marseille Université

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2022

Aix-Marseille Université

Plus grande université francophone, Aix-Marseille Université (AMU) accueille 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 grands campus aux standards internationaux. Propriétaire de son patrimoine, l'université est présente sur 9 grandes villes dans 4 départements.

Sa fondation universitaire A*Midex, qui porte l'IDEX pérennisée, contribue au développement d'un pôle pluridisciplinaire et interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 113 unités de recherche, 9 fédérations et une cinquantaine de plateformes technologiques en lien avec les grands organismes nationaux.

Faisant le pari de l'interdisciplinarité, qu'AMU place au cœur de sa stratégie et de formation, elle a déjà créé, des Pôles d'Innovation Territoriaux (PIT), l'accès pour les acteurs économiques à des plateformes technologiques labellisées ; la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM) et 18 instituts d'établissement garantissant les passerelles entre recherche et formation.

Université responsable et engagée, Aix-Marseille Université fait du « bien vivre ensemble » une priorité et s'illustre dans les classements internationaux par sa politique de lutte contre les discriminations et plus globalement, sa politique de RSE.

Largement ouverte sur le monde depuis sa création (10 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômes en partenariat international) elle est lauréate de l'appel à projet de la Commission Européenne pour construire avec ses 9 partenaires européens « CIVIS, a European Civic University », contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.



Institut Universitaire
de Technologie
Aix-Marseille Université

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

Verser votre taxe d'apprentissage est une occasion de renforcer votre partenariat avec l'IUT et une manière habile et efficace de valoriser localement l'utilisation de votre impôt. C'est le seul impôt dont vous avez la possibilité de décider librement de l'affectation. Nous vous remercions de votre confiance.

Qu'en faisons-nous ?

L'IUT délivre un enseignement par la technologie qui nécessite des plateformes technologiques de haut niveau. La taxe d'apprentissage permet à nos formations :

- | de s'équiper en matériel pédagogique innovant,
- | de maintenir un haut niveau technologique,
- | d'intégrer les outils les plus actuels de gestion et de communication,
- | de maintenir l'expertise de son fond documentaire.

Comment verser la taxe d'apprentissage (TA) ?

| En 2022, le solde de votre taxe d'apprentissage doit être versé directement aux établissements de formation habilités, dont Aix-Marseille Université.

| Ce solde, représentant 13 % de 0,68 % de votre masse salariale de 2021, doit faire l'objet d'un versement libératoire avant le 1^{er} juin 2022, que l'université matérialisera par l'émission d'un certificat d'encaissement.

Composante (faculté, école ou institut) et intitulé complet du/des diplôme(s) bénéficiaire(s).

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Date limite de versement :

au plus tard le 31 mai 2022

Code UAI :

Diplôme / Code RNCP :

Versement de la TA 2022

Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Mail du contact TA :

NB : Vous devez impérativement mentionner les informations ci-dessus pour pouvoir recevoir le reçu libératoire de la taxe d'apprentissage.

Vous pouvez directement verser la taxe d'apprentissage en vous connectant sur <https://ta.univ-amu.fr> et en suivant la démarche indiquée

ou

en remplissant et renvoyant le formulaire ci-contre et en adressant votre versement :

| Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, adressé à la composante concernée (adresse en bas de page) ou à l'Agence Comptable de l'université (58 bd Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07). **En joignant le présent avis de versement.**

| Par virement bancaire sur le compte d'Aix-Marseille Université :
IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 2006 780
BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer sur votre ordre de virement la référence TA + code UAI de la composante figurant ci-contre.

MONTANT EN € :

Les codes des formations auxquelles vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage sont disponibles sur l'application :

<https://ta.univ-amu.fr>

dans l'onglet de l'institut universitaire de technologie

Siège de l'IUT : 413 Avenue Gaston Berger – 13625 Aix-en-Provence cedex 1

Contact : Juliette GUELFY – juliette.guelfy@univ-amu.fr – 04-13-94-62-39

Institut universitaire de technologie

Sophie Lengrand-Jacoulet - Directrice

L'IUT d'Aix-Marseille déploie actuellement un nouveau diplôme, le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), qui privilégie de façon totalement novatrice l'approche par compétences, en même temps que de nouvelles méthodes pédagogiques. L'architecture de ce diplôme à Bac +3 est en phase avec les attentes des étudiants : insertion professionnelle pour certains, poursuites d'études pour d'autres. Comme le faisait le DUT, le BUT privilégie la voie technologique comme modalité d'apprentissage, ce qui perpétue son succès auprès des entreprises. Avec ce nouveau diplôme, celles-ci sont encore plus nombreuses à confier à l'IUT d'Aix-Marseille la formation de leurs collaborateurs et nous sommes fiers aujourd'hui de compter 1 500 étudiants en apprentissage parmi nos effectifs, soit près d'un étudiant sur trois ! Nous faisons confiance en l'avenir et continuons à placer les étudiants au cœur de nos réflexions et à nous mobiliser pour leur réussite.

L'école en chiffres

5 500 étudiants

1 500 apprentis

23 départements de formation dans les secteurs industriels et tertiaires

11 sites d'enseignement

336 enseignants

dont **64%** d'enseignants-chercheurs

800 intervenants professionnels

